

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-037

du 30 septembre 2021

n°037

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (1) : Ahmed BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU**OBJET : Tarifs des parcs de stationnement : Saint Jacques, Alaman, Blossac, Château et Notre Dame**

Afin d'harmoniser et de faire évoluer vers une tarification commune l'ensemble des parkings, il est proposé une évolution des tarifs des parkings Alaman, St Jacques, Blossac, Notre Dame, Château tel que présentés dans le tableau suivant :

	Tarifs actuels		Propositions
	Blossac/Notre Dame/château	Alaman/st Jacques	Blossac/Notre Dame/château Alaman/st Jacques
	Tarif TTC actuel 0,30 €/ 0,30 € / 15 mm	Tarif TTC actuel 0,20 € les 15 premières min puis 0,10 € / 15 min	Proposition 0,40 € TTC 0,40 € / 15 mm
0h15	0,30 €	0,20 €	0,40 €
1h00	1,20 €	0,50 €	1,60 €
2h00	2,40 €	0,90 €	3,20 €
3h00	3,60 €	1,30 €	De 2h à 4 h 0,30 € / 15 mm
4h00	4,80 €	1,70 €	
			Plus de 4h 0,20 € / 15 mm

De plus, pour permettre aux usagers l'accès aux points de charges électriques pour VAE au Parking Saint Jacques, il est proposé au conseil, la création de tarifs pour les 4 bornes de recharge électrique (2 charges lentes, 2 charges rapides) et aussi la régulation de l'utilisation de ces emplacements, en limitant le stationnement :

	Tarifs TTC par heure	Limite de temps de stationnement
--	----------------------	----------------------------------

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-037

du 30 septembre 2021

n°037

page 2/2

Bornes à charge rapide	1,50 €/h	4h00 entre 8h00 à 18h00
Bornes à charge lente	1,00 €/h	8h00 entre 8h00 à 18h00

Les véhicules accèdent au parking normalement avec un ticket « horaire » ou « abonnement » et le paiement s'effectue par tous les modes de paiements existants tels que la carte Kiwi ou ChargeMap. Les bornes sont géolocalisées sur les différents sites.

Pour rappel, les autres tarifs notamment pour les abonnements, et les plages de gratuité restent identiques.

* * * * *

VU les articles L.2121-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques,

VU les articles L.2122-22 et L.2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté 2015/05 en date du 25 juin 2015 fixant les tarifs applicables aux Parkings Blossac et Château,

VU l'arrêté 2015/04 en date du 25 juin 2015 fixant les tarifs applicables au Parking Saint Jacques,

VU la délibération n°36 du 22 mai 2019 fixant les tarifs applicables au Parking Notre Dame,

VU l'arrêté 2019/15 en date du 30 décembre 2019 fixant les tarifs applicables au Parking Alaman,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs des parkings Saint Jacques, Alaman, Blossac, Château et Notre Dame, et de créer un nouveau tarifs pour les bornes de recharge au parking St Jacques,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer les tarifs d'accès aux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le parking Saint Jacques,
- d'adopter l'évolution des tarifs des parkings Saint Jacques, Alaman, Blossac, Château et Notre Dame, les autres conditions restent inchangées selon l'annexe ci-jointe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 30

CONTRE : 8 F. MERY, (+ 1 pouvoir), M. ALLEMANDOU DOMINGO, D. SIMON, P. BARAUDON, P. BAZIN, M. LATUS, JP. DE MICHIEL

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU

